

AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE, DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE JOLIETTE, QUE :

- La séance ordinaire du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Joliette devant avoir lieu le 17 juin 2025, à 16 h 30, aura lieu à la même date et à la même heure, mais exceptionnellement tenue au Pavillon Gilles-Beaudry situé au 102, rue Fabre en la ville de Joliette.
- Lors de cette même séance, le rapport financier et le rapport de l'auditeur préparés pour l'année 2024 en vertu de l'article 966.3 du *Code municipal du Québec* seront déposés. Cet avis est donné conformément à l'article 176.1 du *Code municipal du Québec* précité.

Donné à Joliette, le 9 juin 2025.



Nancy Fortier
Directrice générale et greffière-trésorière